Location de matériel médical

Catégorie : Financière | Région : Wallonie | Information vérifiée le 26/10/2026

Version en ligne, toujours à jour :
https://avantagesante.be/aide/113-location-de-materiel-medical

En quoi consiste cette aide ?

Se blesser ou être malade est une épreuve peu agréable de la vie. Les frais s'accumulent : visites chez les médecins et les spécialistes, hospitalisations, traitements… Des factures auxquelles peuvent s'ajouter l'achat ou la location de matériel médical. Afin de limiter vos dépenses, Solidaris vous rembourse une partie des frais de location.

Conditions d'éligibilité

Pour bénéficier de cet avantage, vous devez être en ordre de cotisations complémentaires.
La location doit être effectuée auprès d'un service reconnu par Solidaris

Comment l'obtenir ? Les démarches

Contactez solidaris

Montant

Solidaris vous rembourse les trois premiers mois de location du matériel suivant :
Aérosol ;
Béquilles ;
Chaise percée ;
Chaise roulante ;
Compresseur matelas ;
Lève-personne ;
Lit électrique ;
Matelas alternating (anti-escarres) ;
Perroquet ;
Porte-sérum ;
Tablette de lit ;
Tire-lait ;
Tribune.
L'intervention de Solidaris est automatiquement déduite du montant de votre facture.

Organisme compétent

Votre mutualité

Page officielle de l'aide :

https://www.solidaris-wallonie.be/avantages/materiel-medical/

Information et orientation uniquement : cette fiche ne constitue pas un conseil juridique ou médical.
La réglementation évolue : confirmez toujours les informations auprès de l'organisme compétent avant toute démarche.
Fiche téléchargée le 19/11/2026 sur avantagesante.be